



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2 ¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des prairies
42410 PELUSSIN

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

- **LIPSTICK XANADU**, 20 place Tolozan, 69001 LYON
Tél. : 04 87 61 18 33 / mail : agence@lipstick.archi
SIRET : 804 841 914 00034 / RCS LYON 804 841 914 / Code NAF : 7111Z
N° inscription à l'Ordre des Architectes : S16999
Mandataire du Groupement
- **NERIA Ingénierie**, 24 avenue Joannès Masset, Bâtiment les Passerelles 69009 Lyon
Tél. : 04 7227 82 08 / mail : contact@neria-ing.fr
SIREN 928 183 797.
Cotraitant 1
- **TERRE ECO**, Tour Part-Dieu, 129 rue Servient, CS 63337, 69326 LYON CEDEX 3
Tél. : 04 72 60 00 98 / mail : secretariat@terre-eco.com
SIRET (agence Lyon) : 318 784 816 00080 / RCS GRENOBLE 318 784 816 / Code NAF : 7112B
Cotraitant 2

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Marché de maîtrise d'œuvre
pour la réhabilitation de la piscine estivale intercommunale à Pélussin (42)**

■ **Date de la notification du marché public : 26/10/2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : suivant CCAP notifié, démarrage de la mission à fin septembre 2023 et livraison de l'ouvrage prévue pour mars 2026**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie
EXE10 – Avenant 2 2022-04 MOE pour la réhabilitation de la Piscine à PELUSSIN Page : 1 / 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
04 29 49 20 89 5 - 20241212-20214_12_20-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 18/12/2024

■ Montant initial du marché public (missions de base + missions complémentaires) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 363 720.00
- Montant TTC : 436 464.00

Avenant 1 : Disparition du cotraitant 1 RECIPROCK suite à sa liquidation judiciaire, et reprise par la société NERIA.

Pas d'impact financier sur le montant initial du marché.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications au titre des articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la Commande publique.

Il est constaté une erreur dans le CCAP concernant le rythme des acomptes prévus.

Le CCAP prévoit le paiement des éléments des études d'exécution (EXE) en lien avec la phase Direction d'Exécution des Travaux (DET). Ce qui conduirait à payer les titulaires en fonction de l'avancement des travaux.

Or, les EXE1 sont réalisées pendant la phase PRO, bien en amont de la phase DET.

Afin de pouvoir payer les entreprises qui sont intervenues sur la phase EXE et qui ont fournis leurs études, il convient de procéder à la modification et d'autoriser le paiement de l'EXE1 en même temps et de la même façon que la phase PRO, soit

- 80,00 % : après réception du dossier.
- 20,00 % : après approbation de la phase.

Il est à noter que la DPGF prévoyait bien le déroulé des phases dans cet ordre-là.

Cette modification n'impacte pas la phase EXE2 qui sera réglée comme prévu au CCAP.

Il n'y a pas d'impact financier sur le montant du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241212-20214_12_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 18/12/2024

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241212-20214_12_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 18/12/2024

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)